



Paris, le 29 juin 2022

## Comité technique des DDI du 29 juin 2022 Déclaration préalable FO

### Nouvelle mandature, les mêmes questions, de nouvelles réponses ?

Monsieur le président,

Nous voici réunis à l'occasion du premier CT des DDI placé sous la mandature d'un gouvernement provisoire issu des élections législatives. Des élections politiques marquées, au-delà des résultats que nous ne commenterons pas ici, par un record d'abstention. A se demander au passage si le grand désordre de la préparation des élections professionnelles de fin d'année n'est pas entretenu à dessein pour tenter de démontrer que les organisations syndicales ne sont pas plus représentatives que les partis politiques. Sur ce sujet, nous tenons à réaffirmer que ce n'est pas à votre prestataire Néovote de dicter la conduite des élections, ni à son outil de tordre le bras des droits constitutionnels de représentation des personnels. En la matière, nous attaquerons toute entrave notamment dans la capacité à être représentés librement dans les bureaux de vote, ou à avoir accès aux outils de dépôt des listes et sigles.

Premier constat sur le fond des sujets à l'occasion de ce début de quinquennat «Macron II » : le PSATE (projet stratégique pour l'État territorial), présenté comme un parapluie pour protéger l'État territorial des réformes en cascade :

- n'empêche pas la poursuite de la perte de missions et d'effectifs des DDI (Feader pour l'Agriculture - Feader, Natura 2000, Fiscalité de l'urbanisme pour l'Ecologie). Sur ce sujet, c'est bien le sort que réservera à nos différents ministères le PLF 2023 qui tracera l'avenir des DDI.
- ne prévient aucunement les jeux de chamboule-tout comme le transfert chaotique des missions de sécurité alimentaire de la DGCCRF vers l'Agriculture. Nous y reviendrons plus précisément dans les débats.

Tout cela ne peut qu'aggraver l'épuisement professionnel de nos collègues causé par l'enchaînement des réformes, la perte de sens, le développement d'un management autoritaire, l'attaque des identités professionnelles...sans parler de la perte de pouvoir d'achat ! Sur ce dernier sujet, FO réaffirme ici que la proposition du Gouvernement d'un dégel de 3,5 % du point d'indice est largement en deçà des attentes et des besoins. Les constats inquiétants du premier baromètre social des DDI ne semblent donc aucunement pris en compte...et la question des « risques psychosociaux » n'est pas virtuelle mais bien concrète en écho aux débats du dernier CHSCT.

Le nouveau format du gouvernement devrait par ailleurs amener d'autres questions, dont la réelle légitimité du ministère de l'Intérieur à piloter des services interministériels portant les politiques de Matignon en matière de planification écologique et énergétique, ainsi que pour la mer. En toute cohérence, la gouvernance de l'État territorial devrait revenir à nouveau dans le giron du SGG. Et il ne s'agit ici aucunement d'une question de personnes, mais simplement une question de cohérence.

Enfin, concernant les négociations ouvertes au ministère de l'Intérieur concernant le télétravail, nous réaffirmons ici devant vous que FO ne signera pas pour les DDI un quelconque accord moins disant par rapport à ce que nous avons obtenu dans nos différents ministères. Pour FO, le titre d'un accord compte peu, son contenu prime, y compris en période d'élections professionnelles. Nous serions d'ailleurs intéressés de disposer de l'accord de méthode s'il a été signé de manière représentative par les OS des DDI, et nous tenons à disposition de l'administration pour doré et déjà négocier un avenant à celui-ci sur le calendrier, l'accord de base prévoyant une conclusion des travaux à la fin du premier semestre de cette année. Donc dans les 48 prochaines heures, ce qui semble sans doute difficile à opérer...

Je vous remercie.